



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : [www . syrec.fr](http://www.syrec.fr)

GCSMS L'ESCALE
ZAC LAVALDUC
440 Allée Charles Laveran BP 10203
13775 FOS SUR MER CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : www.syrec.fr

CA/LRC/NI
N° 12456

GCSMS P'ESCALE
ZAC LAVALDUC
440 Allée Charles Laveran
BP 10203
13775 FOS SUR MER CEDEX

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs membres du Groupement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été renouvelée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale P'ESCALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons examiné les procédures mises en place et nous nous sommes ainsi assurés de la bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif et de la présentation qui en a été faite dans l'annexe des comptes sociaux. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des modalités retenues pour l'établissement des comptes sociaux.

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale l'ESCALE relève des dispositions applicables au secteur médico social. Il perçoit de la part des autorités de tarification des financements sous forme de dotation globale ou de prix de journée, lui permettant ainsi d'assurer la continuité d'exploitation du Groupement.

Nous avons examiné les procédures d'engagement et de versement desdits financements et nous sommes assurés de l'utilisation de ces fonds conformément aux budgets autorisés par les autorités de tarification. Nous nous sommes ainsi assurés de la bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif, à la présentation qui a été faite en annexe de vos comptes sociaux ainsi qu'aux dispositions des articles R.314-01 à R.314-207 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au secteur médico social.

Par ailleurs, comme il est précisé dans la page 5 de l'annexe « Formation du résultat de l'exercice », le résultat de votre Groupement est sous le contrôle des autorités de tarification. Ce résultat est donc soumis à la seule décision d'affectation de chaque financeur, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du groupement relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider du Groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Assemblée Générale du Groupement.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

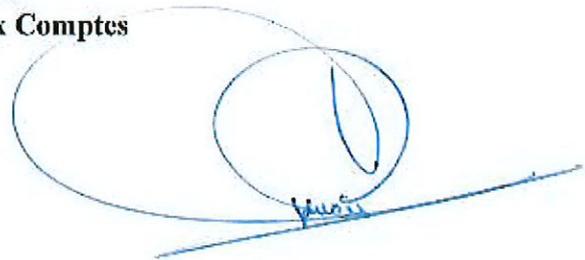
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 12 MAI 2019

SYREC S.A.
Le Commissaire aux Comptes



Christine ANFOSSO



Luc-René CHAMOULEAU

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	4 812	4 812					
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 819	1 819					
	Fonds commercial (1)							
	Autres Immobilisations Incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	101 791	63 877	37 914	29 393	8 521	28.99	
	Installations techniques, matériel et outillage	4 383	4 218	165	380	-215	-56.60	
	Autres immobilisations corporelles	147 770	88 071	59 699	84 829	-25 130	-29.62	
	Immobilisations en cours	5 132		5 132	5 132			
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	746		746	746				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres Immobilisations financières	9 886		9 886	9 861	25	0.26		
Total II	276 338	162 796	113 542	130 339	-16 798	-12.89		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 810		1 810	760	1 050	138.16	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				5 225	-5 225	-100.00	
	Autres créances	2 337		2 337	6 743	-4 406	-65.34	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	448 388		448 388	414 395	33 993	8.20	
	Charges constatées d'avance (3)	1 389		1 389	1 154	234	20.29	
	Total III	453 924		453 924	428 278	25 646	5.99	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	730 261	162 796	567 465	558 617	8 848	1.58	

(1) Dont dix au total
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	58 000	58 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
Autres réserves	143 455	140 455	3 000	2.14	
Report à nouveau	-70 321	-21 210	-49 112	-231.55	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-5 218	-46 112	40 893	88.68	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	125 915	131 133	-5 218	-3.98	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	25 029	24 029	1 000	4.16
	Total III	25 029	24 029	1 000	4.16
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	66 400	78 754	-12 354	-15.69
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 153	12 169	22 984	188.87
	Dettes fiscales et sociales	74 042	124 263	-50 221	-40.42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250	250			
Autres dettes	240 676	188 018	52 658	28.01	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	416 521	403 455	13 066	3.24
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	567 465	558 617	8 848	1.58	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

416 521 329 875

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	Franco	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	650	1 997	2 647	2 236	411	18,40
Chiffre d'affaires NET	650	1 997	2 647	2 236	411	18,40
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				28 500	-28 500	-100,00
Autres produits			1 089 162	1 073 975	15 188	1,41
Total des Produits d'exploitation (I)			1 091 809	1 104 710	-12 901	-1,17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			420 295	389 429	30 866	7,93
Impôts, taxes et versements assimilés			40 900	58 541	-17 641	-30,13
Salaires et traitements			375 692	432 189	-56 497	-13,07
Charges sociales			168 564	175 616	-7 052	-4,02
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			34 280	34 618	-339	-0,98
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			1 000	1 000		
Autres charges			2 732	3 742	-1 010	-27,00
Total des Charges d'exploitation (II)			1 043 463	1 095 136	-51 673	-4,72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			48 347	9 574	38 772	404,97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			52 780	55 894	-3 114	-5,57

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		25		49	-24	-48.50
Autres Intérêts et produits assimilés (3)		1 550		1 692	-142	-8.41
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 575		1 741	-166	-9.55
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		548		627	-79	-12.58
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		548		627	-79	-12.58
2. Résultat financier (V-VI)		1 027		1 114	-87	-7.85
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		-3 406		-45 205	41 799	92.46
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		881			881	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		381			381	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		178		651	-474	-72.72
Total VIII		1 440		651	789	121.12
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-1 440		-651	-789	-121.12
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		372		255	117	45.88
Total des produits (I+III+V+VII)		1 093 384		1 106 452	-13 067	-1.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 098 603		1 152 563	-53 960	-4.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-5 218		-46 112	40 893	88.68

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE COMPTABLE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 567 465,08 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de - 5 218,40 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Administrateur.

I / FORMATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est issu de la contraction entre les charges et les produits et est égal à - 5 218,40 € au 31 décembre 2018.

Les particularités des résultats du secteur médico-social conduisent à distinguer les résultats propres au groupement de ceux sous le contrôle des tiers financeurs.

Le GCSMS n'a aucun résultat d'activité propre, l'ensemble de son bénéfice est soumis au contrôle des financeurs : Le Conseil Départemental pour la part « hébergement » et l'ARS pour la partie « soins ».

Ainsi, le bénéfice provenant des placements financiers constitue l'unique résultat appartenant au groupement.

1.1 / Ventilation du résultat comptable du groupement

2018 (€)	Résultat sous contrôle de l'autorité de tarification	Résultat appartenant au groupement	Total
Hébergement	- 4 644,39		- 4 644,39
Soins	- 1 894,06	1 320,05	- 574,01
Total	- 6 538,45	1 320,05	- 5 218,40

Les résultats sous contrôle des tiers financeurs correspondent à l'ensemble des résultats dégagés par les différentes activités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une affectation par les tiers financeurs. Le résultat sous contrôle de l'exercice 2018 est de - 6 538,45 €. Ce résultat fera l'objet d'une décision d'affectation en 2020, dans le cadre de l'analyse des résultats budgétaires.

1.2 / Résultat budgétaire au 31/12/2018 sous contrôle des tiers financeurs

Le résultat budgétaire est égal au résultat comptable minoré ou majoré :

- par les reprises de résultats des exercices antérieurs affectés par l'autorité de tarification,
- par les charges ou les produits déclarés inopposables aux financeurs.

Ainsi, le résultat budgétaire est le suivant :

20178 (€)	Hebergement	Soins
Résultat comptable	- 4 644	- 574
Retraitement des produits financiers nets d'IS		- 1 320
Variation congés payés non retenue par l'autorité de tarification	1 151	6 233
Mesure non reconductible	20 114	
Résultat budgétaire 2017 sous contrôle des financeurs	14 319	4 339

Le résultat budgétaire global au titre de l'exercice 2018 s'élève donc à :

- Pour l'activité hébergement : 14 319 €
- Pour l'activité soin : 4 339 €

Le résultat budgétaire global est donc un excédent global de 18 658 €, soumis au contrôle des tiers financeurs.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

FONDS PROPRES		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	Compte 102	58 000,00			58 000,00
Ecart de réévaluation	Compte 1051	-			-
Réserves	Compte 106	140 454,75	3 000,00		143 454,75
Report à nouveau (créditeur)	Compte 110	58 925,70	48 101,00		107 026,70
Frais de siège refusé	compte 114	62 883,86			62 883,86
Dépenses rejetées - congés payés	Compte 116200	27 049,40	5 726,00		21 323,40
Intérêts affectés en réserves	Compte 116800	10 655,00	45 195,00		34 540,00
Report à nouveau (débitéur)	Compte 119	75 399,45			75 399,45
Résultat de l'exercice		-			-
- Excédent	Compte 120				
- Déficit	Compte 129	46 111,65	5 218,00	46 111,65	5 218,00
Total I		56 591,09	6 414,00	46 111,65	109 116,74

AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	Compte 103				
Résultat sous contrôle de tiers financiers	Compte 115	74 542,52	8 160,81	49 583,25	16 798,46
Ecart de réévaluation	Compte 1052				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	Compte 13				
Provisions réglementées	Compte 14				
Commodat	Compte 229				
Total II		74 542,52	8 160,81	49 583,25	16 798,46

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Total fonds associatifs (Total I + Total II)		131 133,61	1 746,81	3 471,60	125 915,20

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Conformément aux dispositions du plan comptable général, modifié par :

- le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le CRC 03-07.
- le règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Le GCSMS a réalisé une analyse de son actif immobilisé conduisant aux points suivants :

- Les durées d'amortissement pratiquées ne font apparaître aucun écart significatif avec les durées d'utilisation réelles des biens,

Au 31 décembre 2018, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Le GCSMS n'a donc réalisé aucun test de dépréciation.

Au 31 décembre 2018, le groupement ne détient aucun bien immobilier.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles	1 an
- Matériels et outillages	5 ans
- Installations à caractère spécifique	5 ans
- Agencements	10 ans
- Matériel de bureau	5 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Modifications intervenues au cours de l'exercice

◆ Changements de méthode d'évaluation

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

◆ Changements de méthode de présentation

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

◆ Changements de méthode d'enregistrement comptable

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes sont données :

Note 1 : Variation des fonds associatifs

Le plan comptable des associations scinde les fonds associatifs en deux postes, les « fonds propres » et les « autres fonds associatifs ». La décomposition de chacun de ces deux postes et la variation depuis l'exercice précédent sont résumés à l'aide des tableaux suivants :

FONDS PROPRES		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	Compte 102	58 000,00			58 000,00
Ecart de réévaluation	Compte 1051	-			-
Réserves	Compte 106	140 454,75	3 000,00		143 454,75
Report à nouveau (créditeur)	Compte 110	58 925,70	48 101,00		107 026,70
Frais de siège refusé	compte 114	- 62 883,86		-	- 62 883,86
Dépenses rejetées - congés payés	Compte 116200	- 27 049,40	5 726,00	-	- 21 323,40
Intérêts affectés en réserves	Compte 116800	10 655,00	- 45 195,00	-	- 34 540,00
Report à nouveau (débitcur)	Compte 119	- 75 399,45		-	- 75 399,45
Résultat de l'exercice		-			-
- Excédent	Compte 120	-			-
- Déficit	Compte 129	- 46 111,65	- 5 218,00	- 46 111,65	- 5 218,00
Total I		56 591,09	6 414,00	- 46 111,65	109 116,74

AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	Compte 103				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	Compte 115	74 542,52	- 8 160,81	49 583,25	16 798,46
Ecart de réévaluation	Compte 1052				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	Compte 13				
Provisions réglementées	Compte 14				
Commodat	Compte 229				
Total II		74 542,52	- 8 160,81	49 583,25	16 798,46

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Total fonds associatifs (Total I + Total II)		131 133,61	- 1 746,81	3 471,60	125 915,20

Les explications complémentaires sont apportées :

↳ **Les apports sans droit de reprise :**

Les statuts du GCSMS l'Escale prévoient que les associations membres apportent une somme d'un montant total de 50 000 € à la création du groupement. Cette somme est répartie à part égale entre l'association La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos (25 000 €) et l'association Les Tournesols (25 000 €). Ces apports ont été entièrement libérés.

En 2014, le groupement a reçu 8 000 € de fonds pour la création d'une salle SNOEZELEN.

Ce financement provient :

- de ses membres à hauteur de 3 000 € réparti à 50% entre l'association La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos et l'association Les Tournesols
- d'un financement de la caisse d'épargne à hauteur de 5 000 €.

Il n'y a pas eu d'apport complémentaire au titre de l'exercice 2018.

↳ **Dépenses pour congés payés :**

Conformément aux dispositions de l'avis du CNC n° 2007-05 du 04 mai 2007, les dépenses afférentes aux congés à payer acquis par les salariés ne sont pas prises en compte en application du 3° de l'article R.314-45 du CASF, dans le calcul des tarifs accordés par les autorités de tarification, ne sont pas opposables aux financeurs, sauf en cas de fermeture totale ou partielle d'un établissement ou service, où si ces dépenses peuvent être prises en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-98 du CASF ;

En application des dispositions du présent avis, ces dépenses sont enregistrées au compte de résultat en totalité par les établissements concernés et font l'objet d'une affectation après clôture de l'exercice dans un sous-compte 116-2 « Dépenses pour congés payés » du compte 116 « Dépenses non opposables aux tiers financeurs » pour le montant non financé.

Au 31 décembre 2018, les dépenses pour congés payés non opposables aux tiers financeurs sont égales à 21 323,40 €

Note 2 : Détail des résultats sous contrôle

Les résultats sous contrôle des tiers financeurs restant à affecter au 31 décembre 2018 après prise en compte du résultat 2017 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Conseil Général	24 959			- 62 668	20 114	- 17 595
ARS	-			34 393		34 393
TOTAL	24 959	-	-	- 28 275		16 798

Le résultat 2014 n'a pas été affecté pour son intégralité.

Note 3 : Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions par nature est le suivant :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Provision prud'hommes	-			-
Provision pour déménagement	7 029			7 029
Provision pour frais d'évaluation externe	1 000	1 000		2 000
Provision pour frais de siège	16 000			16 000
TOTAL	24 029	1 000	-	25 029

Au 31/12/2018, les provisions pour risques et charges sont égales à 25 029 €. Elles correspondent :

- à la couverture de frais de remise en état de la villa de Bouc Bel Air, conformément à l'arrêté de tarification du conseil départemental.
- au coût de l'évaluation externe diligentée tous les trois ans. Une provision équivalente à un tiers du coût total est constatée annuellement à compter de l'exercice 2017.
- à la couverture d'une quote-part des frais de siège rejetés par l'autorité de tarification.

Note 4 : Liens entre le groupement et les associations membres

Le groupement est constitué de deux associations membres : La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos et l'association Les Tournesols.

La comptabilité et la gestion administrative du groupement sont effectuées par la Chrysalide de Martigues. Cette dernière facture donc au GCSMS des frais de siège représentant 3% du budget du groupement destinés à financer cette prestation de gestion. Cette facturation avait été antérieurement autorisée par l'autorité de tarification.

La nouvelle fixation des frais de siège n'a pas encore été déterminée par l'autorité de tarification.

Dans ce contexte, la Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos a facturé les sommes suivantes au groupement au titre de l'exercice 2018 :

- Frais de siège : 52 780.00 €
- Autres frais engagés 8 499.62 €

Le montant restant dû par le groupement l'Escale à la Chrysalide au 31 décembre 2018 s'élève à 60 691.62 €.

Note 5 : Emprunts et engagements hors bilan

Les emprunts contractés par le groupement auprès des établissements de crédit sont présentés dans le tableau suivant :

Date	Organisme prêteur	Durée	Montant des emprunts			
			A l'origine	Au début de l'exercice	Amorti dans l'exercice	Fin d'exercice
26/07/2016	Caisse d'épargne	84 mois	87 959	78 755	12 354	66 401
	TOTAL		87 959	78 755	12 354	66 401

L'emprunt initialement souscrit en 2016 pour un montant total de 88 421 € n'avait été que partiellement débloqué au 31/12/2016. Celui-ci a été intégralement débloqué début 2017 pour un montant d'emprunt définitif de 87 959 €. Le remboursement effectif a démarré en 04/2017, soit un emprunt à échéance de mars 2024.

Note 6 : Effectif

Au 31 décembre 2018, l'effectif du groupement est de 15.16 ETP.

Note 7 : Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 421 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 421 €
- honoraires facturés au titre des autres services : 0 €

Note 8 : Placements

Le montant des disponibilités s'élève à 448 388.04 € au 31 décembre 2018.

Une partie est placée sur un livret A à la Caisse d'épargne pour 83 746.21 €, les revenus issus de ce placement ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, le groupement a souscrit un livret « associatis ». Le montant placé s'élève à 214 825.55 €. Les revenus issus de ces placements sont soumis à l'impôt société au taux de 24%. Ainsi l'impôt dû au titre de 2018 est égal à 372 €.

Enfin, le solde comptable du compte courant bancaire s'élève à 147 792.76 € au 31 décembre 2018.

Note 9 : Tableaux complémentaires

SYREC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	4 812		
TOTAL	4 812		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 819		
TOTAL	1 819		
Installations générales agencements aménagements des constructions	84 157		17 634
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 383		
Installations générales agencements aménagements divers	399		
Matériel de transport	87 959		
Matériel de bureau et Informatique, Mobilier	62 423		
Immobilisations corporelles en cours	5 132		
TOTAL	244 453		17 634
Autres participations	746		
Prêts, autres immobilisations financières	9 861		25
TOTAL	10 607		25
TOTAL GENERAL	261 690		17 659

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			4 812	4 812
TOTAL			4 812	4 812
Autres immobilisations incorporelles			1 819	1 819
TOTAL			1 819	1 819
Installations générales agencements aménagements constr.			101 791	101 791
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 383	4 383
Installations générales agencements aménagements divers		399		
Matériel de transport			87 959	87 959
Matériel de bureau et Informatique, Mobilier		2 613	59 810	59 810
Immobilisations corporelles en cours			5 132	5 132
TOTAL		3 012	259 075	259 075
Autres participations			746	746
Prêts, autres Immobilisations financières			9 886	9 886
TOTAL			10 632	10 632
TOTAL GENERAL		3 012	276 338	276 338

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	4 812			4 812
Autres immobilisations Incorporelles TOTAL	1 819			1 819
Installations générales agencements aménagements constr.	54 764	9 113		63 877
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 003	215		4 218
Installations générales agencements aménagements divers	399		399	
Matériel de transport	20 016	15 142		35 158
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 538	9 988	2 613	52 913
TOTAL	124 720	34 458	3 012	156 165
TOTAL GENERAL	131 351	34 458	3 012	162 796

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 113				
Instal.techniques matériel outillage indus.	215				
Matériel de transport	15 142				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 988				
TOTAL	34 458				
TOTAL GENERAL	34 458				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres Immobilisations financières	9 886	0	9 886
Personnel et comptes rattachés	647	647	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 690	1 690	
Charges constatées d'avance	1 389	1 389	
TOTAL	13 612	3 726	9 886

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	66 400	12 524	50 654	3 222
Fournisseurs et comptes rattachés	35 153	35 153		
Personnel et comptes rattachés	30 669	30 669		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 725	35 725		
Impôts sur les bénéfices	372	372		
Autres impôts taxes et assimilés	7 276	7 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250	250		
Autres dettes	234 666	234 666		
TOTAL	410 512	356 636	50 654	3 222
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 354			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
FD NON AFFECTE	3 240	3 240			3 240
FD FORMATIONS CNR 2014	1 970	1 970			1 970
FD CONTRATS AIDES 2017	1 969	1 969	1 170		799
TOTAL	7 179	7 179	1 170		6 009

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.